



Mont
Saint
Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20241231-2024-132-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2024

DECISION N°2024 -132

CNC – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU POUR LE CINEMA ARIEL

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** le dispositif d'aide automatique « Soutien automatique à l'exploitation » du Centre national du Cinéma et de l'image animée ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter une aide pour l'acquisition de mobilier de bureau pour le cinéma Ariel, au titre du dispositif « Soutien automatique à l'exploitation ». Le plan de financement est le suivant :

		Montant prévisionnel HT
DEPENSES	Mobilier	1 178,34 €
RECETTES	CNC	942,67 €
	Autofinancement Ville	235,67 €

ARTICLE 2 : de signer tout document servant au conventionnement, à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le **31 DEC. 2024**

Catherine FLAVIGNY

Maire

Conseillère départementale

